

AVIS AU PUBLIC

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CONCERTATION DU PUBLIC

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION a prescrit, par délibération du 11 juin 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à la délibération citée ci-avant, la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION ouvre officiellement la concertation du public le **15 octobre 2019**, dans le cadre des études réalisées au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Un premier document « *Guide méthodologique du PLUi* » ainsi que le Porter à Connaissance de l'État, accompagnés d'un registre d'expression, sont mis à disposition du public dans chacune des **26 communes** du territoire, ainsi qu'à la **Direction de l'urbanisme** de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les documents sont également consultables sur le **site internet** de la Communauté d'Agglomération (www.montelimar-agglo.fr).

Les observations, suggestions et remarques du public pourront également être formulées par **courrier** à l'attention de Monsieur le Président de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION (Direction Urbanisme - Maison des services publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 MONTÉLIMAR) ou par courriel à l'adresse mail : plui.concertation@montelimar-agglo.fr

Chacune d'entre elles sera analysée et pourra amener à une évolution des éléments mis à la concertation. Un bilan complet de cette concertation sera dressé avant l'arrêt (validation) du projet de PLUi en Conseil communautaire et l'enquête publique.

montélimar
agglomération

26 COMMUNES POUR UN TERRITOIRE COHÉRENT
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

